

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_067 : FINANCES / ZAC DU PUY D'ESBAN - AVENANT N°10 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

Par délibération n° 2003/123 en date du 27 juin 2003, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a confié à la SEBA 15 l'aménagement de la ZAC du Puy d'Esban par Convention Publique d'Aménagement signée le 21 juillet 2003 et ayant pris effet le 26 août 2003.

Par délibération n° 2005/215 en date 21 novembre 2005, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la Convention Publique d'Aménagement intégrant des dispositions législatives nouvelles (modalités de retour des ouvrages à la communauté, possibilité de percevoir des subventions et des avances de trésorerie) et modifiant le montant de la participation de la Collectivité suite à des ajustements apportés au projet.

Par délibération n° 2009/150 en date du 5 novembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 à la Convention Publique d'Aménagement confirmant la participation à intervenir en 2009 et ultérieurement, suite à l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2008.

Par délibération n° 2010/101 en date du 02 juillet 2010, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°3 à la Convention Publique d'Aménagement confirmant la

participation à intervenir en 2010 et ultérieurement, suite à l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009.

Par délibération n° 2011/69 en date du 8 juillet 2011, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°4 à la Convention Publique d'Aménagement confirmant la participation à intervenir en 2011 et ultérieurement, suite à l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2010 ainsi que la prorogation d'une année de la convention initiale.

Par délibération n° 2012/97 en date du 29 juin 2012, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement confirmant la participation à intervenir en 2012 et ultérieurement, suite à l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2011.

Par délibération n° 2013/83 en date du 24 juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°6 à la Convention Publique d'Aménagement confirmant la participation à intervenir en 2013 et ultérieurement, suite à l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2012.

Par délibération n° 2014/124 en date du 7 octobre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement qui avait pour objet de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Par délibération n° DEL_2017_086 en date du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement qui avait pour objet de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2021 pour tenir compte notamment du rythme de commercialisation.

Par délibération n° DEL_2021_099 en date du 24 juin 2021, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement qui avait pour objet de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2024 afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement sur les plateformes 8 et surtout 7, pour en améliorer la densification et la valorisation économique (nouvelle voirie sur la plateforme 7) et permettre la commercialisation de ces dernières.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur une nouvelle prorogation de la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2027. Cette prorogation est rendue nécessaire afin de prendre en compte le rythme de commercialisation des 2 dernières plateformes récemment mises à la vente suite aux travaux d'aménagement réalisés en 2022 et de permettre la liquidation de l'opération à l'issue de la fin de la commercialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur MATHONIER, Madame GINEZ, Madame LANTUEJOUL, Monsieur COUDON, Monsieur BERTHELIER, Monsieur PESTRINAUX

- d'approuver les termes de l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement de la ZAC d'Esban, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID : 015-241500230-20240715-DEL_2024_067-DE



Messieurs MATHONIER, PESTRINAUX, BERTHELIER, COUDON et Mesdames LANTUEJOUL et GINEZ, représentant(e)s de collectivités au sein du Conseil d'Administration de la SEBA 15, sont considérés comme étant intéressés à l'affaire et ne peuvent, de ce fait, pas prendre part au vote de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.